



CONTEXTE

- Une forte demande sociétale pour végétaliser les espaces extérieurs et réduire les impacts environnementaux pour leur entretien
- Croissance de l'étalement urbain et des phénomènes d'îlots de chaleur notamment en période de canicules
- Difficulté récurrente d'accès à des espaces verts
- L'artificialisation et l'imperméabilisation des sols est le plus dommageable pour la biodiversité. Les risques d'inondation, de ruissellement et la présence d'îlots de chaleur urbaine en sont les conséquences.
- Des enjeux environnementaux de premier ordre notamment pour répondre aux objectifs de zéro artificialisation nette des sols ainsi que de préservation de la perméabilité des sols tout en maintenant les services écosystémiques rendus par les espaces verts
- Interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces extérieurs ouverts au public
- Répondre aux objectifs du Plan National Santé-Environnement (PNSE 4)
- Le dérèglement climatique et la nécessité de privilégier des espèces endémiques adaptées au climat ainsi qu'aux caractéristiques pédologiques et géologiques du sol
- S'inscrire dans la stratégie prescriptive et intégratrice du Schéma Régional d'Aménagement en Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) et/ou du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et/ou nouvellement le Projet d'Aménagement en Développement Durable (PADD)

EXPRESSION DU BESOIN

Assurer l'entretien des espaces verts en préservant les sols, la qualité de l'eau, la faune, la flore et l'air. En menant un suivi écologique, en prévenant la production de déchets, en supprimant l'impact environnemental des interventions humaines ainsi que des produits issus de la chimie de synthèse. En améliorant la santé des professionnels de santé, de ses utilisateurs, le cadre de vie proposé par la structure, et, par voie de conséquence, l'attractivité de l'organisation.

Les espaces verts favorisent les pratiques de soins non médicamenteuses efficaces et laisse la possibilité de participer à un projet territorial plus globale : renaturation, continuité écologique, intégration du concept de santé environnementale en favorisant les liens entre biodiversité et santé humaine.

PARTIES PRENANTES

- Prestataires d'entretien d'espaces verts
- Fournisseurs d'espèces végétales
- Ecologue réalisant un diagnostic sur l'impact environnemental de la gestion des espaces verts
- Interlocuteurs du Schéma Régional d'Aménagement et de développement durable du territoire (SRADDET)
- Interlocuteurs du Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) qui est dorénavant intégré dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU) ou dans le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)
- Interlocuteurs de l'Agence Régionale de la Biodiversité (ARB)
- L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)
- L'Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement (INRAE)

OUTILS

☐ Plateformes :

- Plateforme en ligne de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel : [INPN - Inventaire national du patrimoine naturel \(INPN\) \(mnhn.fr\)](https://www.mnhn.fr)
 - Pour consulter l'ensemble des cartographies et des informations relatives aux espaces naturels de la métropole et d'outre-mer : [AreaViewer \(mnhn.fr\)](https://www.mnhn.fr/areaviewer).
 - Pour connaître le statut des espèces biogéographiques des espèces recensées (endémiques, indigènes, envahissantes, disparues, etc.) sur un territoire précis (région, département, ville, commune, etc.) en sélectionnant le programme « Collectivités », en indiquant votre localisation puis en sélectionnant dans les résultats les « Statistiques sur le statut biogéographique des espèces » : [INPN - Recherche avancée - choix d'une recherche \(mnhn.fr\)](https://www.mnhn.fr/recherche/collectivites).
- Plateforme en ligne de l'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) qui permet d'accéder à un outil d'aide à la décision en lien avec la biodiversité locale avec notamment des inventaires naturalistes de terrain, des cartographies d'enjeu de biodiversité, des publications, rapports ou annexes relatives à la mise en œuvre de l'ABC : [ABC - Atlas de la Biodiversité Communale | \(naturefrance.fr\)](https://www.naturefrance.fr/abc).

❑ Plateformes

- Plateforme en ligne du centre de ressource « Trame verte et bleue » qui permet notamment d'accéder à des outils, de la documentation et des retours d'expériences : [Trame verte et bleue, Centre de ressources pour la mise en œuvre de la Trame verte et bleue](#)
- Plateforme en ligne du Cerema qui permet d'accéder à des ressources, échanges et promotions des actions en santé – environnement des collectivités et des territoires : [Territoire engagé pour mon environnement, ma santé \(territoire-environnement-sante.fr\)](#)
- Plateforme en ligne portée par la Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DREAL) et l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) qui facilite l'accès à l'ensemble des aides disponibles en fonction du type de structure, du territoire et d'une thématique ciblée : [Aides-territoires | Aides publiques pour les collectivités \(beta.gouv.fr\)](#)

❑ Guides

- Guide technique : « gérer les espaces verts en faveur de la biodiversité, les jardins de Noé dans le cadre du plan écophyto », édition 2020
- Guide de l'achat public du ministère de l'économie et des finances : « L'achat public de produits et prestations d'entretien des espaces verts », Version 2 édition 2017
- Stratégie nationale relative aux espèces exotiques envahissantes, ministère de l'Environnement, de l'énergie et de la mer en charge des relations internationales avec le climat, Mars 2017
- Guide technique : « Prairie fleurie & pollinisateurs sauvages, guide à l'usage des gestionnaires », Noé conservation et l'Office Pour les Insectes et leur Environnement (OPIE)
- Guide technique et pratique : guide de gestion écologique des espaces collectifs publics et privés, agence régionale pour la nature et la biodiversité et la région Île de France 2016
- Guide technique : les sols portent notre avenir, connaître pour agir, ADEME édition 2015
- Guide pratique : « des idées pour agir » guide vert de la gestion raisonnée des espaces verts, Région Pays de la Loire, 2014



LABEL et CERTIFICATIONS



Label ou certification	Pratiques ou secteur concerné
ISO 9001	Norme qui définit des exigences concernant l'application d'un management de qualité notamment pour améliorer la satisfaction des usagers.
Certification ECOCERT	Référentiel pour valoriser les pratiques de gestion, de création et/ou de réhabilitation écologiques des espaces verts.
NF X32-001	Norme qui structure l'approche des organisations par l'identification des enjeux de biodiversité, l'analyse des impacts ou l'identification des parties prenantes.
Ecolabel Européen	Label écologique créé par la commission européenne en conformité avec la norme ISO 14024.
ECOCERT	Label qui s'applique sur les engrais et les amendements organiques utilisés dans les espaces verts et jardins. Ces produits labellisés peuvent être utilisés en agriculture biologique.
QualiPaysage	Label qui engage les entreprises du paysage dans une démarche d'amélioration continue dans leur responsabilité sociétale et environnementales. Il couvre plusieurs métiers dont les aménagements paysagers, les entretiens d'aménagements paysagers, l'arrosage, ou le génie écologique.



INDICATEURS ET EVALUATION DE LA QUALITE D'USAGE/SATISFACTION

- Sonder régulièrement les usagers sur la qualité des espaces verts
- Programmer des audits réguliers auprès du/des fournisseur(s)
- Réaliser un pré-diagnostic écologique
- Réaliser une évaluation écologique globale du site
- Connaître et suivre la surface non-artificialisée (% du site)
- Suivre le pourcentage de personnes formées aux pratiques de gestion durable des espaces verts au sein de l'entreprise prestataire
- Le nombre d'espèces recensées par an



CYCLE DE VIE	OBJECTIFS
FABRICATION	<ul style="list-style-type: none"> Proposer des espaces verts riches en diversité d'espèces Identifier les espèces qui seront sélectionnées afin de vérifier leur classement biogéographique Développer un programme de plantation de plantes endémiques Identifier les espèces présentes sur le site Identifier les espèces présentes localement ainsi que les corridors écologiques Identifier la provenance du matériel utilisé Utiliser les techniques d'entretien ne nécessitant pas de chimie ou d'énergie électrique ou fossile et le cas échéant prendre en compte des critères environnementaux : composition chimique sans substances impactantes ou controversées, performance énergétique des équipements, décibels, consommation d'eau, etc. Demander et prendre en considération l'impact carbone du projet Adopter une approche en coût global ou en cycle de vie du produit/prestation Stocker et réutiliser l'eau de pluie pour l'arrosage Réaliser un sourçage des SIAE, ESAT, EA et des acteurs de l'ESS afin de proposer la réservation de certains allotissements du marché à ces structures ou acteurs Proposer aux professionnels et usages de l'organisation de participer à la conception/réalisation du projet
TRANSPORT	<ul style="list-style-type: none"> Limiter les déplacements pour le transport des déchets verts et organiques en privilégiant le paillage et/ou le compostage sur site
USAGE	<ul style="list-style-type: none"> Limiter les interventions humaines et le coût d'entretien Mettre fin à l'usage de produits phytosanitaires issus de la chimie de synthèse et dangereux pour l'environnement Former/Professionaliser les personnels en charge de l'entretien durable des espaces verts Améliorer la qualité de l'air du site Proposer un environnement extérieur favorisant la santé, le bien-être et le cadre de vie : espaces moins pollués, possibilité de faire de l'exercice, de se reposer dans des lieux apaisés, etc. Créer des îlots de fraîcheur pour diminuer les effets des canicules et réduire les besoins en climatisation Améliorer la performance énergétique du site : régulation climatiques/thermique des arbres Réduire la colonisation des espèces exotiques envahissantes Faciliter la circulation des espèces endémiques sur le territoire Mettre en avant des pépinières locales en veillant à choisir au maximum des espèces endémiques, adaptées au climat et à la nature du sol Réaliser un suivi de la biodiversité présente Créer des habitats favorables à la biodiversité : friches, point d'eau renouvelé, marre, nichoirs, hôtel à insectes, ruches, etc. Améliorer la qualité écologique des espaces extérieurs et participer aux rétablissements des continuités écologiques et à la renaturation des territoires Optimiser la gestion de la ressource en eau en fonction des conditions pédoclimatiques Bilan et suivi des diverses consommations en lien avec la réalisation des aménagements et/ou l'entretien des espaces verts Améliorer les fonctions écologiques des sols Prévenir des risques d'inondation en facilitant l'infiltration de l'eau dans le sol Faciliter le stockage et la disponibilité de la ressource en eau dans le sol Limiter l'éclairage des espaces extérieurs et donc la pollution lumineuse Participer aux objectifs du Plan National Santé Environnement qui vise à avoir une démarche fondée sur une approche intégrée de la santé humaine, animale et environnementale en respectant le concept « d'une seule santé » Participer à la régulation du climat et la captation du CO₂ de l'atmosphère
FIN DE VIE	<ul style="list-style-type: none"> Composter les déchets organiques sur site Valoriser la matière compostée afin de nourrir naturellement les espaces verts Valoriser les déchets des entretiens des espaces verts en les broyant afin de produire du paillis Proposer des dons de plantes inadaptées à la nature du site ou en fin de vie Organiser une collecte de déchets dans le cadre d'un projet territorial



Les recommandations présentées sont des propositions de bonnes pratiques qui demandent à être adaptées en fonction des circonstances et des contextes de l'acte d'achat

EXEMPLES DE REDACTION

SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES

Diagnostics, inventaires et suivis écologiques

Les soumissionnaires doivent proposer la réalisation d'un diagnostic spécifique permettant l'identification détaillée des impacts, des enjeux et des actions visant à protéger la biodiversité dans les espaces verts de l'établissement.

Les prestations qui répondent aux qualifications ou certifications (AFNOR certification, Qualipaysage, etc) seront considérées comme de qualité et durable. Les soumissionnaires peuvent prouver qu'ils satisfont de manière équivalente aux exigences définies par ces mentions. Ce caractère équivalent s'apprécie conformément aux articles R. 2111-II à R. 2111-17 du code de la commande publique.

L'ensemble de ces qualifications, certifications ou leurs équivalences sont exigés au titre des spécifications techniques des produits conformément aux articles R. 2111-4, R. 2111-8, R. 2111-9 et R. 2111-11 du code de la commande publique.

Les labels proposés par le titulaire doivent répondre aux exigences précisées aux articles R. 2111-12 et R. 2111-14 du code de la commande publique.

Le titulaire devra participer à l'application des exigences du Plan National Santé-Environnement (PNSE 4) : « un environnement, une santé » (2021-2025) structuré en 4 axes :

- Axe n°1 : S'informer, se former et informer sur l'état de son environnement et les bons gestes à adopter
- Axe n°2 : Réduire les expositions environnementales affectant la santé humaine et celle des écosystèmes
- Axe n°3 : Démultiplier les actions concrètes menées par les collectivités dans les territoires
- Axe n°4 : Mieux connaître les expositions et les effets de l'environnement sur la santé des populations et sur les écosystèmes

Le titulaire devra s'inscrire dans cette démarche en proposant des modalités de végétalisation de l'espace, de renaturation des zones identifiées et d'information des usagers. Dès la prise d'effet du contrat, il est donc attendu que le titulaire propose un plan d'action et un rétroplanning de réalisation. Il devra :

1. Établir un diagnostic qui permette de recenser :
 - Les acteurs clés du territoire
 - Les pratiques et modalités d'entretien du ou des sites au sein des équipes ou des prestataires responsables
 - Les corridors écologiques présents à proximité de l'organisation,
 - Les impacts directs des activités de l'organisation sur la biodiversité
 - Les espèces présentes sur le territoire et vérifier leurs classements biogéographiques
 - Les espèces présentes sur le site et les zones prioritaires de sanctuarisation et/ou de renaturation.
2. Analyser les résultats afin de mettre en évidence les impacts sur la biodiversité ainsi que les leviers mobilisables
3. Élaborer un plan d'action permettant d'identifier :
 - Les actions et les outils à engager permettant la mise en place de pratiques et des procédures vertueuses pour l'environnement
 - Les indicateurs de suivi
 - Un programme de formation et de sensibilisation
 - Les éléments incontournables pour la mise en place d'une gestion différenciée des espaces verts

Le candidat devra notamment présenter des propositions concrètes et pédagogiques d'amélioration de l'état de santé de la biodiversité au sein de l'organisation.

Les actions d'amélioration de l'état de santé des espaces verts proposées devront suivre l'ordre de priorité suivant:

1. Identifier les pratiques opérées et les préconisations pour favoriser la mise en place d'un zonage avec des consignes adaptées aux spécificités du ou des sites ;
2. Proposer un plan de gestion différenciée des espaces verts ;
3. Préserver et favoriser la biodiversité en sélectionnant des espèces endémiques adaptées au climat et à la nature du sol, permettre à la végétation de se développer dans certaines zones et donner la possibilité à la faune de s'abriter et de se nourrir ;
4. Réduire les consommations d'eau avec des espèces indigènes adaptées à la pluviométrie locale et en conservant l'humidité au pied des végétaux avec du paillage ;
5. Limiter les pollutions en supprimant l'usage des engrais et des produits phytosanitaires ;
6. Atténuer l'impact carbone en diminuant les tontes et autres interventions motorisées sur le site ;
7. Améliorer la diversité du site en favorisant la diversité des types d'espaces verts
8. Sensibiliser les usagers et le grand public sur la biodiversité présente
9. Optimiser les moyens matériels et humains utilisés
10. Répondre aux dynamiques écologiques territoriales

SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES

Qualité relative à la proposition

- Les propositions des candidats peuvent, s'ils le désirent, être fondées sur un entretien et/ou une visite préalable du site à diagnostiquer.
- Les propositions détaillées et transparentes des soumissionnaires doivent notamment comprendre :
 - Le Curriculum vitae et les références des intervenants avec les qualifications professionnelles et/ou diplômes en rapport avec la prestation demandée;
 - Les références de l'équipe en matière de diagnostic de qualité et/ou de potentialité écologique;
 - Une proposition technique définissant les caractéristiques du programme de travail (les différentes phases du diagnostic et leurs durées);
 - Une offre financière correspondant au coût de la prestation dans son ensemble, faisant apparaître la charge de travail, les coûts journaliers du (ou des) intervenant(s), les frais de déplacements, de mesures et les éventuels frais annexes.

Prestation attendue dans le choix des modalités d'entretien des espaces verts

Le pouvoir adjudicateur fait obligation aux titulaires d'interdire l'usage de produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts, forêts, promenade accessibles, voiries ou autres espaces ouverts au public.

Les soumissionnaires doivent proposer pour le(s) lot(s) XXX 100% de procédés d'entretien n'utilisant pas la chimie de synthèse et dangereux pour l'environnement.

Les soumissionnaires doivent proposer pour le(s) lot(s) XXX 100% des procédés mécaniques ou thermiques. Pour les précédés thermiques, il devra fournir la liste des équipements ainsi que la performance énergétique de ces derniers.

L'ensemble des soumissionnaires devront limiter leurs impacts sur la biodiversité notamment en respectant la gestion différenciée des espaces verts en prenant en compte les spécificités de chaque site.

Qualité de prestation attendue dans le choix des espèces végétales

X espèces facilement disponibles en local seront mis à l'honneur chaque année par des approvisionnements directs : D ou I intermédiaire de commercialisation. L'impact carbone des livraisons nécessaires à l'approvisionnement doit être faible. Les trajets courts entre les fournisseurs et l'établissements seront privilégiés.

Le titulaire devra renseigner le nom des espèces végétales proposées en veillant à ce que ces dernières soient endémiques et/ou naturalisées. Ces espèces devront être introduites dans les espaces verts en tenant compte de la saisonnalité ainsi que de la complémentarité des variétés.

CONDITIONS D'EXECUTION

Réalisation du diagnostic

La qualité du relevé des données sur site représente une partie fondamentale de l'étude. Le prestataire devra communiquer, en amont de la visite, une méthodologie précise de la collecte des données à l'établissement. Le prestataire devra anticiper les éventuelles problèmes ou désordres rencontrés durant cette phase et proposer des solutions spécifiques.

La phase centrale du diagnostic (exploitation et traitement des données) doit utiliser des méthodes de calcul adaptées aux spécificités du ou des sites et du territoire dans lequel il se trouve.

Le diagnostic doit aboutir, d'une part, à des préconisations et des solutions pour réduire les consommations et les interventions humaines et d'autre part des préconisations pour améliorer l'état écologique du ou des sites.

Restitution du diagnostic

Le prestataire devra restituer clairement les résultats du diagnostic. Cette restitution devra permettre une appropriation complète des résultats par le pouvoir adjudicateur. Il sera remis un rapport détaillé à destination du service technique ainsi qu'une synthèse à destination de l'ensemble du personnel et des décideurs. Le rapport détaillé devra comporter une partie explicitant les hypothèses de calcul.

Lorsque les actions préconisées consistent à la réalisation d'une étude complémentaire, le prestataire établira en outre un court document correspondant au cahier des charges technique de l'étude proposée.

Intégration du secteur protégé

Les candidats proposant un service de gestion des espaces vert réalisé par un ESAT ou une entreprise adaptée seront privilégiés. Le candidat indiquera son taux de RQTH.

Privilégier les équipements hydro économes

L'arrosage doit donc être adapté au besoin, à la zone géographique et à la saison afin de contrôler les consommations d'eau.

Le prestataire devra réaliser un suivi régulier des consommations d'eau afin de détecter d'éventuelles fuites et/ou de réguler la pression et le débit du système d'arrosage.

Différentes méthodes pourront être utilisées pour réduire les besoins d'irrigation : la gestion différenciée des espaces verts, l'utilisation d'espèces ou variétés adaptées au climat, éviter le gazon traditionnel, privilégier les arbustes bien implantés (après trois ans) ne nécessitent pas d'arrosage, pratiquer le paillage, le mulching, et l'apport de matière organique.

Sensibilisation et formation

- L'amélioration de la qualité écologique des espaces verts repose aussi sur la sensibilisation et la formation des professionnels. La formation des professionnels qui aménagent et entretiennent les espaces verts aux enjeux du développement durable et aux enjeux de la protection de la biodiversité sera valorisée.
- L'attributaire élaborera des campagnes de sensibilisation en intégrant les éléments suivants : Les bons gestes à adopter, des fiches d'identification des espèces, l'identification des enjeux territoriaux de conservation, etc. Différents modes de communication devront être utilisés tels que des affiches, stickers, nudges, journal interne, ateliers, journées thématiques, publications sur les réseaux sociaux, etc.

Obligation de transmission des moyens de preuve attestant du caractère de durabilité des espèces introduites

Le titulaire a obligation de transmettre, par voie dématérialisée, une fois par an durant toute l'exécution du marché, les moyens de preuve attestant du caractère durable (espèces endémiques et naturalisées) des espèces introduites sur le ou les sites.

Les moyens de preuve peuvent être des documents attestant la biogéographie des espèces ou tout autre document équivalent.

Ces documents doivent mentionner explicitement les espèces introduites. Doivent figurer le total facturé HT des espèces endémiques, le total facturé HT des espèces naturalisées et le total facturé HT de toutes les espèces confondues. Ces totaux facturés doivent faire apparaître les prix unitaires et les prix totaux.

Gestion des déchets

- Le prestataire devra broyer les déchets verts afin de produire du paillis qui sera réutilisé sur place.
- Le titulaire devra mettre en place un tri à la source des biodéchets avec une valorisation matière sur place pour notamment amender le sol de certains espaces verts le nécessitant.

OU

- Le titulaire devra prendre en charge les déchets verts et assurer une valorisation matière, en communiquant les quantités collectées.

Elaboration du plan de gestion différenciée

La personne morale chargée de l'aménagement et l'entretien des espaces verts devra informer, à l'entrée de ces derniers, par un affichage permanent, actualisé au moins une fois par an, lisible par tous les usagers, et au moins une fois par an par communication électronique, des différentes consignes et préconisations d'usage et d'entretien des espaces verts.

Plan de progrès

Les parties conviennent d'élaborer conjointement un plan de progrès dans un délai de 2 mois après la notification du marché.

Le plan de progrès vise à garantir et optimiser la performance des achats. Il consiste à déterminer les objectifs partagés entre le titulaire et l'acheteur et à établir un plan d'action sur la durée du marché.

Le titulaire se doit de respecter les engagements pris dans le cadre du plan de progrès. Toutefois, s'agissant d'un mécanisme incitatif, la non-atteinte des objectifs définis dans le cadre du plan de progrès ne donnera pas lieu à l'application de pénalités.

Exemple : gestion durable des espaces verts, introduction d'espèces endémiques...

EXEMPLES DE REDACTION

- Performance écologique via un plan de gestion différenciée**

Exigence	Performance		
Limitation des interventions humaines dans le cadre du plan de gestion différenciée (en % de la surface du site)	50% de l'espace foncier extérieur est en gestion différenciée (X Points)	60% de l'espace foncier extérieur est en gestion différenciée (XX Points)	70% de l'espace foncier extérieur est en gestion différenciée (XXX Points)

- Compétence technique**

Exigences	Points
Qualification et compétence de l'équipe projet	X Points
Qualité de la méthodologie envisagée pour la réalisation de l'étude	X Points
Pertinence du planning de réalisation de l'étude	X Points

CRITERES D'ATTRIBUTION

Durabilité des espèces introduites ou entretenues

Part d'espèces endémiques ou naturalisées	Entre 40 et 50%	Entre 50% et 60%	Entre 60% et 70%	Entre 70% et 80%	Entre 80% et 90%	Plus de 90%
Points	X Points	XX Points	XXX Points	XXXX Points	XXXXX Points	XXXXXX Points

Livraison rationalisée du produit

- L'exploitant a mis en œuvre une politique d'optimisation des livraisons et du transport (type de transport utilisé, fréquence des livraisons, véhicules à faibles émissions de CO₂) (Xpoints)
- L'exploitant est engagé dans la démarche « Objectif CO₂ : les transporteurs s'engagent » ou équivalent (X Points)

EXEMPLES DE REDACTION

Performance environnementale

Il est porté une attention particulière aux impacts environnementaux dans les phases d'aménagement, d'entretien et de fin de vie des espaces verts.

Ainsi, les critères d'attribution prennent en compte les réponses aux exigences suivantes :

Exigences	Points
Expérience du candidat dans l'utilisation d'outils et matériaux respectueux de l'environnement	X Points
Capacité à fournir des informations sur l'origine des végétaux	X Points
Le candidat propose des solutions pour le recyclage des matériaux utilisés	X Points
Prise en compte de la préservation de la biodiversité (limitation des nuisances sonores, de la pollution lumineuse, des poussières, des rejets toxiques, etc)	X Points
Le candidat démontre d'un engagement pour l'innovation durable ou améliore constamment la durabilité des produits et processus	X Points
Le candidat est en mesure de limiter un coût global de la prestation en prenant en compte les prix d'achat, les coûts d'entretien, et de remplacement des équipements ou végétaux.	X Points
Proposition permettant une consommation énergétique économe des espaces verts	X Points
Performance dans la gestion des déchets	X Points
Soumissionnaire justifiant d'une formation et d'une expérience en éco-conception des espaces verts	X Points
Détention de mentions, certifications ou écolabels spécifiques aux prestations d'entretien ou d'aménagement des espaces verts	X Points

CRITERES D'ATTRIBUTION



POINTS DE VIGILANCE SUR LE COUT TOTAL DE POSSESSION

Le suivi écologique du site et la mise en place de pratiques vertueuses pour la biodiversité permettront à l'établissement de pleinement investir le concept de santé environnementale. Cependant, la mise en place de ce type de plan d'action devra nécessiter un investissement pluriannuel en temps humain et matériel. Au-delà- du coût global de gestion, il est conseillé pour le pouvoir adjudicateur de prendre en compte le coût du suivi et de sensibilisation des différents acteurs qui alimenteront et/ou entretiendront les espaces verts. En effet, la suppression de la chimie de synthèse nécessite plus de temps humain pour entretenir les espaces extérieurs. De plus, il faudra anticiper les éventuelles autres prestations nécessaires au suivi et/ou aux études complémentaires.

Un bilan en coût total de possession permet de prendre en compte des externalités de gain :

- En performance environnementale qui peut s'exprimer par la captation par les végétaux présents des différents types de gaz à effet de serre et des polluants dans l'air. Par exemple, un alignement d'arbre permet une réduction de 50% de la concentration des particules fines dans les bâtiments à proximité (ADEME), une amélioration de la gestion des eaux pluviales avec un meilleur ruissellement sur une surface boisée, la diminution du stress thermique induit par la présence d'arbres d'ombrage qui permettent de réduire jusqu'à 10°C la température (LYONPLUS, la métropole s'attaque au îlots de chaleur en ville) et la diminution du phénomène d'îlot de chaleur en allégeant notamment de 3°C à 5°C la chaleur urbaine (ADEME). La végétalisation de l'espace foncier peut réduire de 50% à 60% la consommation énergétique pour la climatisation (ADEME).
- Disposer d'espaces verts permet de faciliter le confort et la qualité de vie, le repos ainsi que la déconnexion des professionnels et des usagers. Cela aura pour conséquence d'augmenter la performance et l'attractivité de l'organisation.

Les choix réalisés en phase de programmation sont déterminants. Adopter une approche en coût global permet d'évaluer l'impact des aménagements choisis sur une échelle de plusieurs dizaines d'années en termes de coût différés. Cette démarche sert à prioriser les options favorables à l'environnement.